



République française

Département de l'Aude

COMMUNE D'ANTUGNAC

Séance du 09 février 2024

Membres en exercice :	Date de la convocation: 31/01/2024
9	<i>L'an deux mille vingt-quatre et le neuf février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe COMTE</i>
Présents : 7	Présents : Patrice BOUSQUET, Philippe COMTE, Florence FROU, Didier SACCO, Christophe SALVAT, Aurore HUGEL, Carole VERGÉ
Votants: 8	
Pour: 7	Représentés: Ferdinand HUGEL par Aurore HUGEL
Contre: 1	Excusés:
Abstentions: 0	Absents: Vera BLAGÉVA
	Secrétaire de séance: Christophe SALVAT

Objet: Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux adjoints au Maire - DE_2024_04

- **Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- **Vu** les arrêtés municipaux du 3 juillet 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (*conditions de vote à préciser*) et avec effet immédiat **(3)** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, à compter du 9 février 2024 : 8.9 %

Population (*habitants*) Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique **(2)**

Moins de 500.....	9,9
De 500 à 999	10,7
De 1 000 à 3 499	19,8
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

PREFECTURE DE L'AUDE

Date de réception de l'AR: 13/02/2024

011-211100102-20240209-DE_2024_04-DE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre. La convocation du C.M. et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés, conformément aux articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Le Maire,
Philippe COMTE

Signé

Annexe à la délibération

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

	Elus Municipaux			(4) = (2) +(3)
	(1)	(2)	(3)	
	% indice 1027	indemnité de fonction brut mensuel	majoration	Total
Le maire :				
M. COMTE Philippe	22.5	924.868		924.868
Les adjoints :				
M. BOUSQUET Patrice	8.9	365.837		365.837
M. SALVAT Christophe	8.9	365.837		365.837
M. SACCO Didier	8.9	365.837		365.837
Les Conseillers Municipaux :				
Mme FROU Florence	6.0	246.630		246.630
TOTAUX	55.2	2 269.009		2 269.009

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le ___ / ___ / 20___
et publié ou notifié
le ___ / ___ / 20___